



St Ouen l'Aumône, le 26 novembre 2020.

A Madame la DASEN du Val d'Oise

**Objet : paiement des stages de remise
à niveau (SRAN) de juillet et août 2020**

Madame la directrice académique,

Nous vous avons écrit fin août pour vous faire part du mécontentement des personnels (et des parents) après l'annonce de l'annulation d'une partie des SRAN. Vous nous confirmiez alors « *une erreur d'appréciation sur la disponibilité des moyens liés aux stages de réussite* » mais le paiement, malgré tout, des heures faites par les personnels avant l'annulation effective de leur stage. « *Concernant, les professeurs des écoles ayant assuré les SRAN le lundi, ils seront rémunérés pour leur trois heures d'exercice.* »

Alors que les traitements de novembre viennent d'être versés, les personnels ayant encadré des stages en juillet et août ont découvert qu'ils n'ont toujours pas été payés pour ces stages !

Ces Stages de Remise à Niveau (SRAN) seraient désormais labellisés « vacances apprenantes ». Après échange avec la responsable de la Gestion Individuelle, le problème viendrait du code indemnitaire spécifique non encore créé par le Ministère de l'Education nationale en lien avec la Direction Générale des Finances Publiques. Vous comprendrez que ces « problématiques techniques » sont insupportables aux personnels et qu'il est indispensable que le problème soit réglé en urgence !

Pour notre part, nous estimons que les stages doivent être considérés comme des SRAN comme initialement annoncés et payés comme tels, ce qui évacuerait ce problème « technique ». Dans tous les cas, nous vous demandons d'intervenir rapidement afin que la situation aboutisse à la rémunération des personnels concernés.

Soyez assurée, madame la directrice académique, de notre attachement à la défense des revendications des personnels.

Vincent Sermet

Secrétaire départemental